

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 25.06.2020

L'an deux mil vingt, le 25 Juin à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
ADAM Jean-Marie	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	LEBLANC Isabelle	P
FIZET Céline	P	BOUIC Fabienne	P	GILLOT Glenda	P
FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	E	CHANDELIER Nicolas	P
CORUBLE Julien	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	P
VENIANT Adrien	P	CHOPPIN Gilles	P	COMALADA Antoine	P
RIVOALLAN Isabelle	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 19.06.2020

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 18

- Votants : 18

Secrétaire de séance : M. Jean-Joseph CARPENTIER

Monsieur le Maire propose, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la tenue de cette réunion **à huis clos**, en application de l'article L. 2121-18 du CGCT qui dispose que « les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la tenue de cette réunion à Huis Clos.

Monsieur le Maire poursuit en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03.06.2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 03.06.2020.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour :

- Communications du Maire

1) Election d'un nouveau président au sein de la Société des Courses de Bacqueville en Caux : M. Julien THIEBAUT remplace donc M. Jacques FERRAND qui aura été Président pendant 30 ans.

2) Monsieur le Maire souhaite remercier M. et Mme LEBOURG qui ont généreusement offert des visières pour le personnel communal.

3) Distribution des masques offerts par la Communauté de Communes Terroir de Caux : Monsieur le Maire propose qu'ils soient distribués en même temps que le forum des associations le 05.09.2020. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Présentation des décisions prises pendant le confinement

L'article 3 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 qui modifie temporairement l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales pendant la période d'état d'urgence sanitaire décidée par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dispose que :

En l'absence d'adoption du budget de l'exercice 2020, par dérogation aux troisième, et quatrième alinéas de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 263-8 du code des juridictions financières, l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public mentionné à l'article L. 1612-20 du premier ou à l'article L. 263-24 du second de ces codes peut, sans autorisation de

l'organe délibérant, engager, liquider et mandater la totalité des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice 2019.

Ainsi, dans le respect de ces dispositions, Monsieur Le Maire a décidé d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits inscrits au budget 2019, et ce jusqu'à l'adoption du Budget primitif qui devra intervenir avant le 31 juillet 2020

Décision Achat d'une motobineuse

CHAPITRE (ou opération)	Montant
21	1200 €
TOTAL	1200 €

Décision Etude Viatech'

CHAPITRE (ou opération)	Montant
20 (2031)	5324.31 €
TOTAL	5324.31 €

Monsieur le Maire a également décidé d'engager, de liquider et de mandater les participations aux syndicats de communes ou aux syndicats mixtes et les subventions aux associations de droit privé dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 et de faire avaliser cette décision par délibération, dès que l'assemblée délibérante sera en capacité de se réunir. Cette décision vise notamment à permettre aux syndicats ou aux associations d'avoir la trésorerie nécessaire pour assurer leur fonctionnement jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Associations	Montant
Judo Club Bacquevillais	2000 €
USBP	6000 €
Bacqueville Tennis Club	2700
TOTAL	10700 €

Participation au SIVOS

La participation de la Commune au SIVOS des écoles de Bacqueville en Caux au titre de l'année 2020 a été versée au SIVOS à hauteur du montant fixé au budget 2019, soit 118 553.73 €.

Mise en place d'une ligne de trésorerie

Montant de la ligne de trésorerie :	150 000 €
Taux variable sur index :	Euribor 1 mois
Marge :	0.75%
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle, intérêts calculés à terme échu
Montant minimum des tirages :	15 000€
Commission d'engagement :	0.10 % soit 150 €
Frais de dossier :	75 €

- Compte Administratif 2019 (M. Jean-Marie ADAM)

Le Compte Administratif 2019 de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 542 037,73 € et un déficit d'investissement de 377 696,34 €.

Il est à noter que le transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Terroir de Caux au 1^{er} janvier 2020 a entraîné l'intégration de leurs soldes au Compte Administratif 2019 de la commune.

Il s'agit d'un excédent de 91 908€ pour le fonctionnement (+ 65 690 € en eau et + 26 118 € en assainissement) et d'un déficit de 52 392€ pour l'investissement (+ 145 411 € en eau et - 197 803 € en assainissement).

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 de la commune.

- Budget Unique 2020 (M. Jean-Marie ADAM)

Le Budget Unique 2020 de la Commune s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 731 520 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 031 019 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Unique 2020 de la commune.

- Vote des taux des impositions directes locales de l'année 2020

La Commission « Finance et Budget » propose que les taux des impositions directes locales restent inchangés : - Taxe d'Habitation : 10.50 % - Foncier non bâti : 37.23 % Foncier bâti : 18.50 %

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Fiscalisation de la participation communale 2020 au SIVOS des écoles de Bacqueville en Caux

Par délibération en date du 10.02.2020, le SIVOS des écoles de Bacqueville en Caux a décidé de permettre aux communes membres de fiscaliser tout ou partie de leur participation communale au titre de l'année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année 2020, le montant de la participation de la commune s'élève à 343 239,74 €.

Il propose de fiscaliser la somme de 183 239.74 € et d'inscrire la somme de 160 000 € au Budget Unique 2020.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Rapport de la Commission « Finances et budget » (M. Jean-Marie ADAM)

1) Précisions complémentaires au vote du budget 2020

La Commission a chargé M. Adrien VENIANT de rechercher les subventions possibles pour les travaux de l'église de Pierreville, la liaison douce Pierreville – Bacqueville et les voies départementales concernées par l'aménagement du centre bourg. M. VENIANT a rappelé les dates pour le dépôt des demandes de subvention, les différentes aides possibles (Etat, Département...), propose de demander des subventions à l'Europe et la mise en place d'un outil de travail pour le suivi des financements et des subventions des différents projets communaux.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

M. Jean-Marie ADAM, vice-président de la commission :

* Attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait qu'il faut rester raisonnable en matière d'investissements, voir réduire les dépenses de fonctionnement car le résultat cumulé fonctionnement + investissement qui était de 362 662 € au 31.12.2018 n'est plus que de 164 341 € au 31.12.2019.

* Souhaite que soit approfondi le dispositif de la loi de finance 2019 sur les taxes appliquées aux paris hippiques dont peuvent bénéficier les communes ayant un hippodrome.

2) Prime COVID 2019

Un décret paru au journal officiel du 15.05.2020 instaure une prime pouvant aller jusqu'à 1 000 € au profit des salariés des collectivités territoriales particulièrement mobilisés pour assurer la continuité du fonctionnement des services pendant la période de confinement.

La commission propose de verser :

- 300 € à chacun des 3 salariés ayant été présents physiquement et en télétravail sur l'ensemble de la période de confinement (du 17.03 au 11.05.2020).
- 150 € à chacun des 3 salariés qui ont repris le travail le 21.04.2020, mais qui ont travaillé ponctuellement entre le 17.03 et le 20.04.2020).
- Elle ne souhaite pas aller au-delà estimant que les salariés, qui étaient en autorisation spéciale d'absence, ont pendant cette période perçu leur salaire intégral et qu'il ne leur a pas été demandé de prendre 5 jours sur leurs congés ou sur leur RTT.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

- Rapport de la Commission « Communication » (M. Jean-Marie ADAM)

1) Site Internet

Il a été présenté aux nouveaux membres de la commission qui l'ont trouvé de bonne qualité et ont été agréablement surpris par le nombre de visites journalières (150 en moyenne).

Fabienne BOUIC a proposé à que ce ne soit pas toujours Jean-Marie ADAM qui soit mis à contribution pour prendre les photos et rédiger les articles sur la vie de la commune. C'est accepté à l'unanimité et une répartition sera faite entre tous les membres de la commission lorsque le calendrier des prochaines manifestations sera connu.

Il a toutefois été précisé que l'idéal serait que chaque association, ou chaque vice-président de commission, rédige ses articles, prenne ses photos et les adresse à webbulletin@bacqueville-en-caux.fr afin que Jean-Marie ADAM les reprennent pour les mettre sur le site, ou sur le bulletin municipal.

Le dispositif actuel avec l'accès d'un seul intervenant au site www.bacqueville-en-caux.fr, en l'occurrence Jean-Marie ADAM est maintenu.

2) Création d'une page Facebook de la Commune

Pour une plus grande diffusion de l'information il est envisagé de créer une page Facebook reprenant ce qui est mis sur la page d'accueil du site internet, voir d'autres informations pouvant intéresser la population. C'est Jessica DESBORDES qui se charge de la création

Cette page sera baptisée « mairie de Bacqueville en Caux »

3) Bulletin municipal

Son cadre global a été passé en revue par les nouveaux membres de la commission, ainsi que ce qui a déjà été rédigé pour celui de Juillet.

Il est demandé quelques ajouts ainsi que l'impression du cadre légal à chaque publication

Le titre du journal ainsi que sa forme de mise en page conviennent.

4) Assistant technique au site internet

La commission a reçu deux candidatures, l'une verbale et l'autre écrite.

Elle a eu un entretien avec la personne ayant déposé sa candidature verbalement et a examiné les références de celle reçue par écrit.

La commission propose de retenir la candidature dont le CV correspond le plus au profil recherché. Il s'agit de celle du gérant de Polecom, titulaire d'un DUT et d'une maîtrise en informatique.

Sa proposition est faite pour un contrat annuel à 918 € TTC, renouvelable par tacite reconduction.

M. Antoine COMALADA précise qu'il n'a pas obtenu de réponses à ses questions concernant la propriété du site, le contrat en cours... et qu'il a déposé une plainte contre le gérant de cette société durant la campagne électorale.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (8 voix Pour, 3 voix Contre et 7 Abstentions) de retenir la proposition de la société Polecom pour un montant annuel de 918 € TTC.

- Rapport de la Commission « Logements - Bâtiments » (Mme Aline MOREL)

1) Projet de création de locaux d'accueil collectif de mineurs et d'un vestiaire pour le tennis couvert

La nouvelle commission s'est présentée à M. RIDEL, Cabinet En Act et M. DUBOSC, Cabinet Arcaade. Ce projet estimé à 1 170 280,44 € TTC sera subventionné à hauteur de 62 500 € et 87 500 € par le Département et à hauteur de 195 046 € par l'Etat.

La consultation des entreprises a été faite et tous les lots sont fructueux sauf le lot 4 Menuiseries intérieures - Cloisons - Plafonds suspendus. Une première relance pour ce lot a été faite, une seule entreprise a répondu. Une 2^{ème} relance a donc été faite, et du fait de la crise sanitaire, aucune entreprise n'a répondu. Une 3^{ème} consultation a été lancée et les réponses étaient attendues pour le 12.06.2020.

Sur les 7 entreprises consultées, une s'est excusée de ne pas pouvoir répondre et 3 ont déposées une offre dans les temps : l'entreprise ANGER, l'entreprise BOINET et l'entreprise SABOT PRIEUR.

La commission s'est réunie le 22.06.2020 afin de procéder à l'analyse des offres.

- Ent BOINET pour 145 159,12 € HT

- Ent ANGER pour 144 497,91 € HT

- Ent SABOT PRIEUR pour 133 719,53 € HT

Les critères d'attribution sont : 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique. Après l'analyse des offres et l'application de ces critères, l'entreprise SABOT PRIEUR est l'entreprise la mieux disante.

Il y a une baisse de 3,46 % (- 28 851,03 €HT) par rapport au prix estimé (834 600 € HT) et au résultat des appels d'offres (805 748,97 € HT).

Les délais de validité des offres doit être vérifié : un courrier sera envoyé aux entreprises qui ont répondu pour savoir si elles maintiennent leurs prix.

Une négociation avec l'Entreprise SABOT PRIEUR pour une baisse du prix a été menée par M. DUBOSC et l'offre est maintenant de 133 000 € HT

La notification des marchés avec signature des actes d'engagements pourra alors être réalisée.

2) Présentation du projet « Mairie »

La commission doit se prononcer sur la continuité ou non de ce projet car il reste 53 693 € inscrits au budget. Ce montant correspond à la consultation des entreprises, l'analyse des offres et le suivi du chantier. S'il n'y a pas de changements « importants » sur ce projet, ce montant ne devrait pas changer.

M. RIDEL et M. DUBOSC informent la commission qu'une nouvelle réglementation RE 2020 très contraignante entrera en vigueur le 31.12.2020 en remplacement de la RT 2012, et qu'il serait donc préférable de déposer le permis de construire avant cette date, même si les travaux ne commencent pas aussitôt.

Une présentation du projet a été faite à la commission le 22.06.2020. Pour mémoire, un 1^{er} projet avec une extension derrière la Mairie (effectif pouvant être accueilli : 368 pers) coûtait de 2 780 000 € TTC.

Vu le prix, le précédent Conseil Municipal avait décidé de créer de nouveaux locaux pour Animômes à côté du tennis couvert, et de réaliser des vestiaires pour le tennis couvert.

Le 2^{ème} projet sans extension, d'une surface de 873 m², avec la possibilité d'accueillir moins de 19 personnes dans les étages, présente un coût de travaux de 2 100 000 € TTC (50 % de subventions et FCTVA).

Considérant l'avancement du projet et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation RE 2020 plus contraignante, la commission propose de déposer un permis de construire pour le 2^{ème} projet, dépôt qui n'engage pas les travaux.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

**- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie »
(M. Stéphane MASSE)**

1) Présentation du dossier VIATECH' concernant l'aménagement de la Rue du Clos de l'Aiglerie, de la Route de Dieppe et du carrefour du Château d'eau

- 3 scénarii ont été présentés pour l'aménagement du carrefour du Château d'eau et transmis à la Direction des Routes. La responsable de notre secteur, Mme VIRETTE demande un 4^{ème} scénario. Le coût des travaux inscrits au budget est de 105 000 € HT et les frais d'études s'élèvent à 6 497.40 € TTC. M. LEROUX (Viatch') et Mme VIRETTE se rencontreront le 21.07.2020 à 15h, Salle de Réunions, en présence des membres de la commission.

- Projet d'aménagement de la Route de Dieppe : le montant des travaux est estimé à 73 000 € HT et les frais d'études s'élèvent à 4 430.37 € TTC.

- Projet d'aménagement de la Rue du Clos de l'Aiglerie : le montant des travaux est estimé à 88 000 € HT et les frais d'études s'élèvent à 5 340 € TTC.

- Un devis a été demandé à Euclyd pour la réalisation d'un relevé topographique Route de Dieppe et Rue du Clos de l'Aiglerie : 1 377 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis.

2) SDE 76

- Présentation de l'étude du concernant le passage de l'éclairage public en « Led » :

Remplacement des 448 points lumineux présents sur le territoire communal (sans la Place du Général de Gaulle) :

Coût total TTC : 591 763.20 €

Montant à charge du SDE76 : 372 301.15 €

Montant à la charge de la commune 219 462.05 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter ce projet.

- Effacement de réseaux Rue des Ecussons : Coût total TTC : 269 892 €
Montant à charge du SDE76 : 177 635.38 €
Montant à la charge de la commune 92 256.62 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter ce projet.

- Effacement de réseaux Rue du Château Maigret : une réunion de chantier a eu lieu le 09.06.2020 où le bon avancement du chantier a été constaté par les membres de la commission.

3) Sécurisation de la RD 149 (de la Rue du Président Coty à la Rue du Dr Etienne Bourgoix)

Pour améliorer la sécurité de cette route, la commission propose la commande de 4 radars pédagogiques. Un devis de l'entreprise NSI a été reçu en Mairie pour un montant de 7 288.31 € TTC, sans maintenance. Cette somme a été inscrite au budget 2020. Le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité et sollicite le soutien financier du Département au titre du fonds d'action locale (FAL), soit 30% de la dépense HT.

4) Liaison entre Bacqueville et Pierreville – Etudes

La commission propose, à titre expérimental, de mettre la Rue Jules Morel (à la fin des habitations direction Pierreville) jusqu'au carrefour avec la Rue du Pavé, en sens interdit sauf véhicules agricoles. Un devis pour la mise en place de la nouvelle signalisation a été reçu en Mairie : entreprise NSI pour un montant de 495.49 € TTC. La dépense étant inférieure à 1 000 €, la commune ne peut pas prétendre à une subvention au titre du FAL. Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise NSI.

5) Point sur le chantier de la Résidence Jacqueline LORPHELIN, Route de Pierreville

L'assainissement est terminé et la défense incendie posée. Le branchement EDF est en cours de réalisation. Un chemin pour piétons a été créé pour relier la Résidence à la Rue de la Briquetterie et la Résidence les Hortensias. La prochaine réunion de chantier est programmée le 30.06.2020. Un trou important avait été fait sur le trottoir et laissé béant de nombreux jours, obligeant les piétons à marcher sur la route. Il a été rebouché ce jour. Le Conseil Municipal souhaite que la commission veille à la bonne exécution de la remise en état de la chaussée à la fin des travaux. Des devis seront demandés pour l'installation d'un panneau indiquant le nom de la Résidence : « Résidence Jacqueline LORPHELIN ».

6) Point sur le fleurissement de la commune et l'organisation du concours des maisons fleuries

Le coût pour le fleurissement de la commune s'élève cette année à 5 620.49 € TTC. La commission se réunira le 04.07.2020 à 9h, 1^{ère} visite dans le cadre du concours communal des maisons fleuries, rdv sur la Place du Général de Gaulle. La commission demande qu'une étude soit faite pour revoir le fleurissement du terrain devant La Poste afin de le rendre plus accueillant.

7) Eclairage Projet création de locaux d'accueil collectif de mineurs et vestiaires pour le tennis couvert

Poses de 5 mâts de 5 mètres lanternes led	Coût total TTC :	19 969.92 €
	Montant à charge du SDE76 :	11 310.24 €
	Montant à la charge de la commune	8 659.68 €

Le Conseil Municipal valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

8) Balayage de la commune

Un balayage a été réalisé le 15.06.2020. Monsieur le Maire souhaite que le balayage soit réalisé le vendredi de préférence.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Loisirs - Culture - Jumelage » (M. Antoine COMALADA)

1) Forum des associations

Le forum des associations aura lieu le 05.09.2020 au Gymnase et les élus procéderont par la même occasion à la distribution des masques offerts par la CCTC.

2) Conseil Municipal des Jeunes

Un appel aux jeunes volontaires sera lancé via les réseaux sociaux, un affichage en Mairie et via les écoles. La tranche d'âge concernée sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission.

3) Culture – Bibliothèque

L'accessibilité au jardin a été améliorée grâce à l'installation d'une rambarde fabriquée et posée par le personnel communal.

Un problème d'humidité à la cave a été détecté, causé par une mauvaise ventilation des lieux. La Commission « Logements - Bâtiments » se rendra sur place et fera réaliser les travaux nécessaires par les agents communaux.

La commission souhaite générer plus de trafic afin d'obtenir plus de subventions.

Dans le Bois des Charmettes, un projet de création d'une zone humide est en cours avec le Syndicat des Bassins Versants.

4) Jumelage

Du fait du Covid 19, l'année 2020 est une année blanche pour le Jumelage. De ce fait, le Président du Comité de Jumelage a demandé à ce que la subvention allouée par la commune soit diminuée.

5) Sports

La commission se propose de rencontrer chaque association sportive afin de connaître leurs projets. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

La commission réfléchit également à l'organisation d'un « Trail » sur la commune dans le but de faire du sport mais aussi de découvrir l'histoire de la commune.

- Rapport de la Commission « Foires - Marchés - Commerces - Fêtes » (M. Jean-Joseph CARPENTIER)

1) Passage des camions Outilleurs de Saint Etienne

Jusqu'à maintenant, il y avait 7 passages par an. Pour 2020, le camion était prévu sur 5 dates : le 28 Janvier, le 24 mars et le 12 mai (annulations à cause du COVID 19), le 7 juillet (date acceptée par l'ancien conseil) et le 15 décembre (date acceptée par la nouvelle Commission). Le Conseil Municipal valide ces dates.

2) Théâtre Les Guignols

Une demande d'installation est faite chaque année aux vacances scolaires de février. La commission propose de reconduire cette activité pour 2021. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3) Marché hebdomadaire du Mercredi

La commission souhaite maintenir le marché hebdomadaire le mercredi matin. En moyenne, 20 exposants sont présents en été.

4) Prêt du matériel communal

M. CARPENTIER a présenté à la commission les différents matériels pouvant être prêtés aux associations communales (tables, bancs, barnums, chapiteaux et barrières).

5) Foire agricole du 8 mai

Celle de 2020 ayant été annulée pour cause de crise sanitaire, la commission devra travailler sur l'organisation de la foire agricole 2021.

6) Feu d'artifice du 13 juillet

La commission, considérant la crise sanitaire actuelle, décide d'annuler le feu d'artifice 2020. Il sera organisé en 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

7) Fête foraine de Novembre

La commission décide de maintenir la fête foraine de Novembre si les conditions sanitaires le permettent et si les industriels forains sont à jour dans le paiement des droits de place.

8) Marché de Noël

La commission décide de maintenir le Marché de Noël si les conditions sanitaires le permettent, à la date du 12.12.2020. La date sera fixée lors de la prochaine réunion de la commission, où il sera également question des décorations et de l'illumination de la commune.

9) Sonorisation de la commune pour la période de Noël

La commission organisera une réunion avec l'union commerciale et le comité des fêtes afin de connaître leurs souhaits en matière de sonorisation pendant la période des fêtes de Noël.

- Centre Communal d'Action Social (CCAS) - Représentants non élus (Monsieur le Maire)

Les représentants du CCAS élus au sein du Conseil Municipal se sont réunis le 22.06.2020 afin de désigner les 8 membres non élus devant rejoindre le CCAS. Monsieur le Maire a présenté 11 candidats :

Mme Christelle AUTIN,
M. Christian BARNABE,
M. Rodolphe BARUBE,
Mme Anne CABARET (Directrice EPIFAJ)
Mme Françoise CATEL,
Mme Isabelle CHANDELIER,

Mme Valérie GILARD,
Mme Jacqueline JEAN,
Mme Kati LORPHELIN,
Mme Thérèse MAHIEU,
Mme Sophie VALCKE.

Suite au vote à bulletin secret, les candidats suivants ont été désignés membres du CCAS :

Mme Christelle AUTIN, M. Rodolphe BARUBE, Mme Anne CABARET, Mme Françoise CATEL, Mme Isabelle CHANDELIER, Mme Valérie GILARD, Mme Kati LORPHELIN, Mme Sophie VALCKE.

- Commission Communale des Impôts Directs

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 03.06.2020,

M. Jean-Marie ADAM, M. Nicolas CHANDELIER, M. Antoine COMALADA, M. Mickaël FONTAINE, M. Stéphane MASSE et Mme Aline MOREL avaient été désignés candidats titulaires.

M. Gilles CHOPPIN, M. Julien CORUBLE, Mme Jessica DESBORDES, Mme Céline FIZET, Mme Glenda GILLOT et Mme Isabelle LEBLANC avaient été désignés candidats suppléants.

La Direction Générale des Finances Publiques a depuis transmis un courrier précisant que :

- l'ordre des personnes indiquées dans la liste n'a qu'une valeur indicative, que seul le directeur départemental ou régional des finances publiques décidera de la qualité de titulaire ou de suppléant.
- tous les conseillers municipaux peuvent être candidats (plus de limite fixée à 12).
- il n'est plus obligatoire de nommer un propriétaire de bois et une personne domiciliée hors commune.

Questions : - les candidats désignés le 03.06.2020 maintiennent-ils leur candidature ? Oui
- y a-t-il d'autres candidats ? Non

- Sodineuf - Résidence Scharnebeck

Le logement n°6 de la Résidence Scharnebeck a été vendu par SODINEUF. Une division parcellaire a été réalisée afin de faire correspondre les limites parcellaires aux limites de propriété. Ainsi, SODINEUF cède à la commune à l'euro symbolique une parcelle de 12m² et précise qu'il prendra en charge les frais d'acte. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre et de missionner Me GIORGI pour la rédaction de l'acte.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

- Sodineuf - Résidence Les Lilas

Le 21.10.2019, le Conseil Municipal a décidé de résilier le bail emphytéotique liant la commune à SODINEUF concernant la Résidence Les Lilas afin de permettre à SODINEUF de mettre en vente les logements de cette résidence.

Afin de procéder à la rédaction de l'acte notarié, la commune doit délibérer pour céder à l'euro symbolique au profit de SODINEUF l'assiette des parties privatives de la résidence Les Lilas (cadastrée précédemment section AI n°247 et actuellement section AI numéros 372 et 373).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder à l'euro symbolique au profit de SODINEUF l'assiette des parties privatives de la résidence Les Lilas afin de permettre à SODINEUF de mettre en vente les logements de cette résidence.

- Questions diverses

1) Courrier de Mme Nicole POUPONNEAU remerciant le Conseil Municipal pour l'attention portée pendant le confinement par le biais de communications téléphoniques régulières.

2) Règlement du Nouveau cimetière (route de Pierreville) : M. BARUBE sollicite la commission «Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie » afin que l'article concernant la vente des emplacements à la suite les uns des autres soit retravaillé.

3) Mme Fabienne BOUIC informe le Conseil Municipal de la demande du prêtre concernant la réparation « rapide » des cloches et une meilleure communication lors d'intervention prévue au presbytère.

4) M. Jean-Joseph CARPENTIER demande qu'un courrier soit adressé à EPIFAJ pour la facturation de la terrasse du restaurant Le Relais.

Il interroge le Conseil Municipal sur la facturation ou non du Petit Vincennes concernant l'installation de tables supplémentaires sur le trottoir face au bar. Monsieur le Maire précise que comme pour tous les commerçants qui installent du matériel sur le domaine public et qui le retirent tous les soirs, aucune redevance n'est réclamée.

5) M. Julien CORUBLE signale des problèmes de sécurité au niveau du Skate Park (drogue, bouteilles cassées...). Il demande que les gendarmes fassent une ronde.

6) M. Julien CORUBLE aimerait qu'un recensement des commerces fermés et disponibles soit effectué et que des solutions soient recherchées pour attirer de nouveaux commerçants sur la Place du Général de Gaulle.

7) M. Gilles CHOPPIN souhaite savoir si un plan d'action peut être réfléchi dès maintenant, notamment auprès des personnes vulnérables, en cas de nouvelle pandémie.

8) M. Jean-Marie ADAM informe le Conseil Municipal que la commission « Finances et budget » se réunira le 20.07.2020 à 18h afin d'étudier la demande de subvention supplémentaire déposée par le Judo Club de Bacqueville en Caux et la subvention communale de 50 € pour le transport scolaire des lycéens Bacquevillais.

Date de la prochaine réunion de Conseil Municipal : 03.08.2020 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55